



Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

Sous direction de l'enseignement supérieur

**2012 DDEES 212** Subvention ( 12.000 euros) à l'association " Etudiants et développement " (3e)-

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, messieurs,

Créée en 1993, l'association « Etudiants et Développement » anime un réseau d'associations étudiantes de solidarité internationale (AESI), dont 60 sont implantées à Paris. Elle leur propose des formations sur le montage des projets, le partenariat entre associations, la transmission de l'expérience et la préparation au départ. En 2011, 16 sessions de formation ont eu lieu, réunissant plus de 200 associatifs. A ces quatre modules de formation initiale se sont ajoutés trois parcours de formation thématiques destinés à 50 porteurs de projets expérimentés. L'association réunit également des commissions d'appui aux projets, composées d'experts d'ONG, d'institutions ou d'entreprises, qui auditionnent les porteurs de projets et leur apportent avis et recommandations. En 2011, 7 commissions d'appui aux projets ont réuni plus de 150 participants à la Maison des initiatives étudiantes ou au sein de son antenne, le LABO13. Ces formations et commissions sont reconduites cette année.

Pour appuyer la dynamique du réseau, l'association souhaite également organiser une journée du réseau parisien placée sous le signe d'échanges de pratiques et de découverte des initiatives de chacun. Elle met également à disposition des étudiants un centre de ressources comprenant ouvrages, films, guides et fiches pratiques, ainsi que du matériel pour organiser des expositions. Le guide pratique créé en 2011 porte sur la construction de projet dans un cadre interculturel, diffusé à 2000 exemplaires et mis en ligne sur le site internet de l'association. Celui-ci offre l'accès à l'ensemble des ressources disponibles et reçoit près de 16 000 visites mensuelles.

Par ailleurs, « Etudiants et Développement » encourage, valorise et coordonne l'engagement des jeunes dans une démarche active de solidarité internationale. Elle participe en ce sens à plusieurs campagnes de sensibilisation, comme la semaine de solidarité internationale ou la semaine étudiante pour le commerce équitable, ainsi qu'à la Plateforme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EducaSol) et au collectif « Actions étudiantes pour le commerce équitable ». « Etudiants et Développement » prévoit également d'organiser, à la Maison des initiatives étudiantes ou au LABO13, des réunions d'information sur le service civique et sur le volontariat international d'échange et de solidarité.

Afin de soutenir ces actions, je vous propose d'accorder une subvention de 12.000 euros à l'association « Etudiants et Développement » (ASTRE X01866 SIMPA 20813 / 2012\_06883).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



**2012 DDEEES 2212** Subvention ( 12.000 euros) à l'association " Etudiants et développement " (3e)-

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Etudiants et Développement » pour soutenir ses projets ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. GUILLOT au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Art. 1 – Une subvention de 12.000 euros est accordée à l'association « Etudiants et Développement », (ASTRE X01866 SIMPA 20813 / 2012\_06883), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

Art. 2 – La dépense correspondante (12.000 euros) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.